

BGer 5A_840/2017 vom 24. Oktober 2017

Bundesgericht, 2017-10-24, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_5A_840_2017

FR: TF 5A_840/2017 du 24 octobre 2017

IT: TF 5A_840/2017 del 24 ottobre 2017

Erwägungen

E. 1

Par arrêt du 12 septembre 2017, la Chambre civile de la Cour de justice du canton de Genève a déclaré irrecevable, faute de réalisation des " conditions de motivation imposées par la loi dans la mesure où le recourant ne fait pas valoir que les conditions légales pour la recevabilité d'une requête en révision sont réalisées ", le recours formé par A. _____ contre le jugement rendu le 3 août 2017 par le Tribunal de première instance, déclarant irrecevable la requête en révision formée par A. _____ à l'encontre du prononcé de mainlevée définitive de l'opposition du 13 février 2017.

E. 2

Par lettre du 19 octobre 2017, A. _____ exerce un recours en matière civile au Tribunal fédéral.

Dans son écriture, le recourant affirme que le caractère exécutoire de la décision sur laquelle se fonderait la poursuite à son encontre est suspendu et évoque une plainte pénale. Ce faisant, le recourant discute le fond de la procédure de mainlevée et ne s'en prend nullement à la motivation d'irrecevabilité de l'autorité cantonale dans le cadre de la procédure de révision,

a fortiori il ne soulève aucun grief tendant à démontrer que le raisonnement de la décision cantonale querellée serait contraire à l'un de ses droits ou à la Constitution. De surcroît, l'acte ne contient aucune conclusion (art. 42 al. 1 LTF). Il s'ensuit que le recours ne satisfait aucunement aux exigences minimales de motivation posées par les art. 42 al. 2 et 106 al. 2 LTF.

En définitive, le présent recours doit être déclaré irrecevable selon la procédure simplifiée de l' art. 108 al. 1 let. a et b LTF .

E. 3

Les frais judiciaires, arrêtés à 400 fr., sont mis à la charge du recourant qui succombe (art. 66 al. 1 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.